



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00275

Numéro SIREN : 520 247 040

Nom ou dénomination : A&W CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2014 sous le numéro de dépôt 6673

A&W CONCEPT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 43 rue du Docteur Siffre

77930 PERTHES EN GATINAIS

520 247 040 RCS MELUN



N° 6673
2014 3275
13 11 14

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 30 AOÛT 2014

L'an deux mille quatorze, et le trente août, à dix heures, Monsieur Jean-Marie MONAS, agissant en qualité d'actionnaire unique et président de la société A&W CONCEPT, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'actionnaire unique est en possession des documents suivants :

- le rapport de gestion,
- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un liquidateur, fixation de la durée de son mandat et détermination de ses obligations et pouvoirs.

L'actionnaire unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable conformément aux dispositions statutaires à compter du 30 août 2014.

La société subsistera, pour les besoins de la liquidation, jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant la période de liquidation :

- La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation »,

Sur tous les actes et documents de la société destinés aux tiers, sera portée la mention « société en liquidation » accompagnée du nom du liquidateur.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à PERTHES EN GATINAIS (Seine et Marne) 43 rue du Docteur Siffre.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation :

- Monsieur Jean-Marie MONAS, demeurant à PERTHES EN GATINAIS (Seine et Marne) 43 rue du Docteur Siffre,

Cedric Coiffon

Page 1 sur 2

[Signature]

En conséquence, cette nomination met fin aux fonctions de la présidence.

Le liquidateur ainsi nommé devra inviter l'actionnaire unique à délibérer dans les six mois de la date de ce jour, afin de lui présenter un rapport sur la situation active et passive de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu d'inviter l'actionnaire unique, au moins une fois par an, et dans les six mois de la clôture de l'exercice, à statuer sur les comptes annuels et à donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

Monsieur Jean-Marie MONAS, présent lors de la prise de décision, déclare accepter le mandat de liquidateur qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique et qui sera consigné dans le registre de ses décisions.

L'actionnaire unique



Enregistre à : SIE DE MELLON-EXTERIEUR

Le 30/10/2014 Bordereau n° 2014-2 239 case n° 3

Enregistrement : 17,56 €

Total liquidé : quatre cent treize euros

Montant reçu : quatre cent treize euros

L'Agent des impôts

Nicolas JAMET
Agent Principal
des Finances Publiques